

PRÉ REQUIS PÉDAGOGIQUE – APEX

Les activités pédagogiques de l'équipe du candidat, et du candidat, seront évaluées par la Commission de Pédagogie à l'occasion de chaque recrutement de PU-PH et de MCU-PH. Cette évaluation sera transmise à la Commission APEX pour l'évaluation globale du candidat.

ÉVALUATION PÉDAGOGIQUE DE LA DISCIPLINE

A) Le responsable de l'équipe hospitalo-universitaire du candidat complètera un document constituant un état des lieux détaillé des charges d'enseignement incombant à l'équipe de la discipline (dans les 3 cycles des études médicales, dans l'offre de formation de l'Université Paris 12 hors cursus médical, dans l'enseignement post-universitaire), de l'organisation des stages hospitaliers, et un bilan des actions entreprises les 5 dernières années. Ce document sera adressé au Doyen et à l'assesseur à la pédagogie.

Points fortement recommandés durant les 5 dernières années:

1) Un membre de l'équipe est responsable de l'accueil des étudiants et médecins en formation (stagiaires, étudiants de deuxième et de troisième cycle) et de l'organisation des stages hospitaliers.

2) L'équipe participe à au moins une instance transversale universitaire consacrée à la Pédagogie : la Commission de Pédagogie, la Commission Hospitalière, le Bureau de Docimologie, le Département de FMC. Les disciplines très impliquées dans le programme d'enseignement de DCEM2 à DCEM4 participent au Bureau de Docimologie. Pour les équipes étoffées, disposant d'une masse critique suffisante de collaborateurs, cette participation concernera 2 des instances sus-citées et sera active et régulière.

3) Un membre de l'équipe a validé une formation spécifique aux techniques pédagogiques sous forme d'un diplôme universitaire ou d'un séminaire spécifique, ayant donné lieu à la rédaction d'un document écrit.

D'autres points devront être abordés :

- (1) Un membre de l'équipe a-t-il tenu un rôle moteur dans la direction d'un enseignement différent de celui de la stricte discipline, dans l'organisation de jurys, dans des initiatives innovantes dans le domaine pédagogique ?
- (2) Un membre de l'équipe a-t-il tenu un rôle prépondérant dans une offre de formation de P12 autre que la formation médicale initiale (exemple : FMC, LMD) ?
- (3) Un membre de l'équipe a-t-il rédigé des articles didactiques et/ou des chapitres didactiques d'ouvrage ?

B) Le président de la Commission de Pédagogie désignera un (plusieurs) rapporteur (s) pour:

- évaluer le respect des points fortement recommandés. Pour la participation aux instances pédagogiques transversales de la Faculté, ceci se fera par les émargements et par l'avis des présidents des instances concernées
- évaluer l'existence des autres points. Pour ceci, le(s) rapporteurs procédera(ont) à une enquête auprès des autres enseignants de la Faculté, des étudiants, des sociétés savantes et/ou des groupes de FMC concernés ainsi que des services administratifs de la Faculté

- évaluer l'implication des enseignants de l'équipe dans les différentes activités ayant trait à l'enseignement et la formation initiale (organisation et déroulement des enseignements présentiels et en ligne, jurys, corrections d'épreuves écrites, évaluation des stages, encadrement des stages...). Pour ceci, le(s) rapporteurs procédera (ont) à une enquête auprès du responsable d'examens écrits, des responsables de jurys (thèses, P1, jury général, jury d'oraux ...), du responsable des stages et du président de la Commission Hospitalière, des étudiants, des services administratifs de la Faculté, et tiendra (ont) compte le cas échéant de l'évaluation des stages faite par les étudiants.

Le rapport sera remis à l'assesseur à la pédagogie et donnera lieu à une appréciation globale des activités pédagogiques de l'équipe sous la forme d'une cotation en A, B ou C*. Il sera ensuite transmis au Doyen et au président de la commission APEX, et sera lu et commenté par l'assesseur à la pédagogie devant la commission APEX, avant la présentation du candidat.

Cotation A, B, C, pour l'équipe :

- * A : points fortement recommandés remplis et implication exceptionnelle dans les autres points
- B : points fortement recommandés remplis et bonne à très bonne implication dans les autres points
- C : points fortement recommandés non remplis et/ou implication modeste à insuffisante dans les autres points

PRÉ REQUIS ET ÉVALUATION DU CANDIDAT

A) **Le candidat** a participé aux enseignements délivrés par une Faculté de Médecine (cours, ED, TP, encadrement de stages) dans son domaine de compétence, une attestation des autorités administratives de la Faculté en faisant foi.

B) Le président de la Commission de Pédagogie désignera un (plusieurs) rapporteur (s) pour :

- procéder aux vérifications nécessaires dans ce domaine auprès des autres enseignants, des étudiants, et des autorités administratives.
- évaluer également, de la même façon que pour l'équipe, l'implication du candidat dans les différentes activités ayant trait à l'enseignement et la formation initiale (organisation et déroulement des enseignements présentiels et en ligne, jurys, corrections d'épreuves écrites, encadrement et évaluation des stages...).

Le rapport sera remis à l'assesseur à la pédagogie et donnera lieu à une appréciation globale des activités pédagogiques du candidat sous la forme d'une cotation en A, B ou C*. Il sera ensuite transmis au Doyen et au président de la commission APEX, et sera lu et commenté par l'assesseur à la pédagogie devant la commission APEX, avant la présentation du candidat

* Cotation A, B, C, pour le candidat :

- A : attestation d'enseignement ad hoc et implication exceptionnelle dans les autres points
- B : attestation d'enseignement ad hoc et/ou bonne à très bonne implication dans les autres points
- C : absence d'attestation d'enseignement ad hoc et/ou implication modeste à insuffisante dans les autres points